

VILLE de ROYAN

OBJET :

Réunion du 22 Janvier 1960

Création d'un Baticoop

60002
L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt deux Janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Janvier 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Reix, Mongrand, Berland, Guy Menant, Gachet, Bujard, Pouchet, Falland

Représenté : M. Fontanille par M. Meyer

Excusé : M. Pouget

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le Délégué de Baticoop de Saintes, M. Faveau qui a recueilli 65 demandes de personnes de Royan désirant construire par l'intermédiaire de cet organisme.

M. Faveau s'est mis en quête d'un terrain mais les conditions faites par différents propriétaires sont trop onéreuses.

M. le Maire signale que la ville a la possibilité de se porter acquéreur de la " Cité Noire " le terrain devant faire l'objet d'une vente judiciaire prochaine à la suite de la faillite de l'Union Industrielle de Reconstruction, actuelle propriétaire.

D'autre part, de chaque côté de la cité se trouvent des terrains de plus d'un hectare dont la vente aux enchères va intervenir. La ville pourrait se porter acquéreur et en rétrocéder une partie ensuite à Baticoop dans des conditions à déterminer. Ces terrains permettraient la construction de 40 à 50 logements.

Le Conseil Municipal

décide

- le principe de l'acquisition des terrains encadrant la Cité Noire Bd de la Marne d'une superficie de plus d'un hectare.

- de mandater M. le Maire pour prendre toutes dispositions avec le notaire chargé de la vente en vue de cette acquisition

Adopté à l'unanimité



ROCHEFORT-s/-MER, le

5 DEC 1960

Le Sous-Préfet,

T. Rochet

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué



[Handwritten signature]